

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15  
en exercice : 13  
Membres présents : 9  
Membres absents : 4  
Procurations : 2

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JUIN 2025**

**Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 19 juin 2025 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 22 mai 2025. L'assemblée approuve à l'unanimité. Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.**

**Membres présents** : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mme Audrey FROEHLICH - M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - M. Philippe PIERRON - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

**Absents excusés** : Yannis BLAISE donne procuration à Philippe PIERRON  
Frédéric SCHERRER donne procuration à Gérard MICHEL  
Damien GUENAIRE- Mylène FAUL

**Absents** : 4

**Quorum** : atteint

**Secrétaire de séance** : Gérard MICHEL

**Type de scrutin**: ordinaire

**Délibération n° 2025D2506-01**

**Objet** : **Convention itinéraires des chevaux en forêt communale avec la Canterra**

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 5 octobre 2023, la commune a renouvelé son engagement au processus de certification PEFC Programme Européen des Forêts Certifiées pour la période 2024-2028.

Lors d'une visite de pré-renouvellement, le rapporteur a relevé la présence de chevaux en forêt communale.

Afin de garantir le cadre de respect des critères de gestion forestière durable de la forêt, le PEFC demande la signature d'une convention avec l'écurie de la Cantéra définissant le circuit autorisé par les cavaliers.

Après échanges, le Conseil Municipal approuve la démarche qualité forestière et autorise Mme la Maire à mener les actions nécessaires à la constitution de la convention et signer tout document nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, délibération notifiée et rendue exécutoire, par transmission à la Sous-Préfecture, le 26 juin 2025

La Maire,  
Marie-Véronique BUSCHEL

Le secrétaire de séance,  
Gérard MICHEL

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 057-215705054-20250626-2025D250601-DE

Affichée et publiée le